



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2015, Université Jean Moulin Lyon 3. hceres-02040981

HAL Id: hceres-02040981

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040981v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes



Rapport d'évaluation

Master Droit public

- Université Jean Moulin Lyon 3

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Jean Moulin Lyon 3

Établissement(s) cohabilité(s) : /

En 1^{ère} année, sont proposés deux masters 1 (M1) comprenant des enseignements dans des matières fondamentales du droit public et dans des matières plus techniques et plus spécialisées : un M1, spécialité *Droit public* et un M1, spécialité *Droit public des affaires*.

Des M2 (avec des difficultés de recrutement dans certains parcours) sont ensuite proposés au sein desquels on distingue des parcours recherche. Dans le M2 spécialité *Droit public approfondi*, c'est le cas du parcours *Droit public fondamental*, et du parcours *Droit public financier* dont on signale qu'il n'a pas ouvert cette année. Le M2 *Droit de l'environnement* est aussi orienté vers la recherche. Le parcours *Carrières publiques* est quant à lui professionnalisant.

Les M2 professionnalisants sont : le M2 *Droit public des affaires* et le M2 *Contrats publics*.

Un M2 est délocalisé : le M2 *Droit public des secteurs stratégiques et des affaires* dispensé à l'Université d'Ain Shams Le Caire (Egypte) qui a été créé depuis l'année 2013/2014 et à propos duquel le dossier renseigne peu.

Avis du comité d'experts

L'organisation du cursus est très logique au regard de ses objectifs. Les compétences et les connaissances attendues sont clairement présentées.

En M1, de manière classique, des travaux dirigés (TD) sont adossés aux cours magistraux (CM) principaux (de 30 heures chacun). Certains enseignements sont communs et mutualisés entre les deux M1.

En M2, l'organisation des enseignements varie selon chaque spécialité. L'offre est d'autant plus variée que deux des M2 sont co-habilités avec l'Université Lumière - Lyon 2 et l'Université Jean Monnet Saint-Etienne : le M2 *Droit public approfondi*, parcours *Droit public fondamental* ; le M2 *Droit public approfondi*, parcours *Droit public financier* et le M2 *Droit de l'environnement*. Les cours se déroulent donc sur les trois sites.

A l'échelon local, le M1 *Droit public* existe également à l'Université Lumière - Lyon 2, à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, à l'Université de Savoie de Chambéry, à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble. Toutefois, il peut se prévaloir d'une attractivité certaine.

Des formations presque similaires au parcours *Carrières publiques* existent dans la région même s'il se singularise en proposant une préparation aux concours administratifs échelonnée sur toute une année.

Les M2 *Droit public des affaires* (et le M1 *Droit public des affaires*) et *Droit de l'environnement* n'ont pas d'équivalent dans la région Rhône-Alpes.

Le dossier décrit clairement l'équipe pédagogique (composée d'enseignants-chercheurs de disciplines variées, y compris non juridiques, et de praticiens) de la mention et des différentes spécialités. La répartition des heures de cours entre les statutaires et les professionnels apparaît très cohérente et équilibrée.

Le pilotage de la mention ne prend pas appui sur un conseil de perfectionnement. Toutefois, des réunions pédagogiques de préparation de rentrée sont susceptibles d'être organisées ; les jurys d'examens peuvent aussi permettre de faire un point sur l'année écoulée.

Les effectifs du M1 sont satisfaisants. Peu d'étudiants du M1 *Droit public* sont inscrits dans les M2 de l'Université Jean Moulin de Lyon 3.

Le parcours *Droit public fondamental* et le M2 *Droit public des affaires* sont attractifs. Cependant, dans d'autres parcours, les effectifs sont en baisse.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	On signale que la dimension recherche n'est pas développée en M1.
Place de la professionnalisation	Doit être signalée l'intervention de professionnels, surtout dans le M1 <i>Droit public des affaires</i> . La dimension professionnalisante de la spécialité est suffisante.
Place des projets et stages	On note l'existence d'un pôle stages et conventions en M1. En M1 <i>Droit public</i> , le stage repose sur le volontariat. En M1 <i>Droit public des affaires</i> , les étudiants doivent effectuer un stage de deux mois. La place des stages dans ces deux M1 est cohérente.
Place de l'international	L'international se traduit essentiellement par le vecteur de l'enseignement des langues (quatre langues en M1 <i>Droit public</i> tandis que seul l'anglais est dispensé en M2). Le rapport ne fait pas état de conditions précises d'accueil d'étudiants étrangers. Quelques étudiants partent dans des universités étrangères partenaires. La place de l'international est suffisante pour des M1.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	A l'inverse du M1 <i>Droit public</i> (ouvert à tout étudiant titulaire d'une L3 dans une mention compatible avec celle du M1 ou sous condition de validation des études ou des acquis de l'expérience), le M1 <i>Droit public des affaires</i> est sélectif (sélection sur dossier). Un régime spécial est organisé par le règlement de scolarité au profit de certains étudiants (sportifs de haut niveau, handicapés, étudiants assurant des responsabilités particulières). Ces systèmes sont en adéquation avec les attentes de ces M1.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La Faculté de droit virtuelle permet l'accès aux supports de cours et aux documents pédagogiques. Les enseignants peuvent utiliser de nouvelles pratiques pédagogiques (mise en ligne de « podcast » de cours, etc.). Dans chaque diplôme, un forum d'échange est mis à la disposition des étudiants. La place du numérique est satisfaisante.
Evaluation des étudiants	De manière classique dans les matières à TD, l'évaluation s'effectue sur la base du contrôle continu et d'examens écrits ou oraux à la fin du semestre.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier ne mentionne aucun dispositif particulier d'acquisition des compétences.
Suivi des diplômés	Peu d'étudiants du M1 <i>Droit public</i> sont inscrits dans les M2 de l'Université Jean Moulin Lyon 3. L'insertion professionnelle est insuffisante.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'y a pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé. On signale qu'une enquête annuelle est réalisée auprès des étudiants de l'Université Lyon 3.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- L'offre diversifiée dès le M1 de droit public qui est d'ailleurs particulièrement attractif (133 étudiants en 2013/2014) et le même constat s'observe pour les M2.
- L'offre pertinente et qui paraît adaptée au marché de l'emploi.
- La cohabitation entre trois universités, vecteur d'économie et de nature à renforcer utilement l'offre de formation au profit des étudiants.

Points faibles :

- La dimension recherche, en dépit de l'adossement à des laboratoires de recherche, n'est pas assez développée dans certaines spécialités.
- Le problème d'effectifs pour certains parcours.
- La formation n'est pas suffisamment ouverte sur l'international.
- Le suivi de l'acquisition des compétences gagne à être amélioré.

Conclusions :

L'offre de formation est variée mais l'attractivité des spécialités est trop inégale. Certaines d'entre elles mériteraient d'être dynamisées.

Éléments spécifiques des spécialités

Droit public approfondi

<p>Place de la recherche</p>	<p>Au sein du M2 spécialité <i>Droit public approfondi</i>, la recherche occupe une place principale dans le parcours <i>Droit public fondamental</i>, et dans le parcours <i>Droit public financier</i>.</p> <p>Les enseignements sont donc tournés vers la recherche et les étudiants terminent leur formation en soutenant un mémoire théorique avec un nombre de crédits européens (ECTS) important. Les meilleurs mémoires font l'objet d'une publication par l'équipe de droit public.</p> <p>Ces formations viennent s'adosser sur des centres de recherche : l'institut d'études administratives et le centre de droit constitutionnel, le centre d'études et de recherches financières et fiscales. Par le biais de partenariats, des liens sont utilement tissés avec d'autres laboratoires.</p> <p>L'association ALYODA a développé une revue en ligne permettant aux étudiants de ces M2 et aux doctorants de pouvoir publier des commentaires de décisions.</p> <p>On remarque que peu d'étudiants s'inscrivent en doctorat ; la place de la recherche n'en reste pas moins satisfaisante.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Le parcours <i>Droit public fondamental</i> comprend un séminaire « insertion professionnelle ».</p> <p>Le parcours <i>Carrières publiques</i> prépare aux concours de la fonction publique. Il a notamment des liens avec l'institut régional d'administration de Lyon, avec le centre national de la fonction publique territoriale. Un accord est en voie de conclusion avec la direction générale des douanes et droits indirects.</p> <p>La place de la professionnalisation apparaît satisfaisante.</p>

Place des projets et stages	<p>Les stages ne sont pas obligatoires dans le cadre des parcours recherche.</p> <p>Dans le parcours <i>Carrières publiques</i>, un stage en administration est obligatoire (10 ECTS). Sa durée est d'au moins deux mois (et au maximum de six mois). Une dispense de stage est possible pour les étudiants en formation continue.</p>
Place de l'international	<p>Au sein du parcours <i>Droit public financier</i>, un CM de droit comparé est dispensé en anglais : le CM de « Comparative approach of public financial systems » (15 heures).</p> <p>Mais la place de l'international reste limitée (même si ce constat se comprend en ce qui concerne la spécialité <i>Carrières publiques</i>).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Parcours <i>Droit public fondamental</i> : la sélection par les trois co-directeurs s'effectue sur dossier. Le parcours <i>Droit public fondamental</i> peut se faire sur deux années.</p> <p>Parcours <i>Carrières publiques</i> : la sélection s'effectue après examen du dossier et après audition. La promotion comprend entre 15 et 20 étudiants.</p> <p>Ces systèmes sont cohérents au regard des objectifs de la spécialité.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Un tronc commun constitué de trois cours et d'un enseignement de langue existe entre les parcours <i>Droit public fondamental</i> et <i>Droit public financier</i>. Chaque parcours comprend ensuite des modules spécifiques d'enseignements.</p>
Evaluation des étudiants	<p>L'évaluation s'effectue sur la base d'examens par écrit et d'un grand oral.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le dossier ne mentionne aucun dispositif d'acquisition des compétences.</p>
Suivi des diplômés	<p>Dans le parcours <i>Droit public fondamental</i>, est mentionnée une association d'anciens étudiants.</p> <p>Dans le parcours <i>Carrières publiques</i>, il est fait état de l'utilisation des réseaux sociaux et d'un dispositif d'enquête interne seulement en cours de conception.</p> <p>Le dossier indique que le taux de réussite aux concours est satisfaisant.</p> <p>Le suivi des diplômés reste toutefois perfectible.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Il n'y a pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé.</p> <p>On signale qu'une enquête annuelle est réalisée auprès des étudiants de l'Université Lyon 3.</p> <p>L'évaluation est satisfaisante mais elle gagnerait à être formalisée.</p>

Droit de l'environnement

Place de la recherche	<p>Au sein du M2 spécialité <i>Droit de l'environnement</i>, la recherche occupe une place principale. Les enseignements sont tournés vers la recherche et les étudiants terminent leur formation en soutenant un mémoire théorique avec un nombre d'ECTS important. Les meilleurs mémoires font l'objet d'une publication par l'équipe de droit public.</p> <p>Cette formation vient s'adosser sur l'institut de droit de l'environnement (qui a lui-même organisé un partenariat avec le master <i>Ethique et développement durable</i> de la Faculté de philosophie de l'Université Lyon 3).</p> <p>L'association ALYODA a développé une revue en ligne permettant aux étudiants de ces M2 et aux doctorants de pouvoir publier des commentaires de décisions.</p> <p>On remarque que peu d'étudiants s'inscrivent en doctorat ; la place de la recherche n'en reste pas moins satisfaisante.</p>
Place de la professionnalisation	<p>Le M2 <i>Droit de l'environnement</i> a des relations, via des contrats de recherche, avec des partenaires publics et privés. Une partie de ses cours est mutualisée avec un M2 professionnel mention <i>Economie quantitative</i> spécialité <i>Risque et environnement</i> (RISE).</p> <p>La place de la professionnalisation apparaît suffisante au sein de ce M2 recherche.</p>
Place des projets et stages	<p>Les stages ne sont pas obligatoires, ce qui est classique dans le cadre de M2 recherche.</p>

Place de l'international	Des enseignements sont tournés vers le droit international, européen et vers le droit de l'Union européenne de l'environnement. Cependant, on regrette que la place de l'international reste limitée.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement s'effectue sur dossier après une sélection faite par le directeur du M2. A noter que le M2 est également ouvert à des candidats qui, sans disposer d'un M1 en droit, peuvent arguer d'une expérience professionnelle significative d'au moins cinq ans dans le secteur de l'environnement. Le M2 peut se faire sur deux années.
Modalités d'enseignement et place du numérique	De manière classique, le M2 comprend des cours magistraux et des séminaires. Une partie de ses cours est mutualisée avec un M2 professionnel RISE.
Evaluation des étudiants	L'évaluation s'effectue sur la base d'examens par écrit et d'un grand oral.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier ne mentionne aucun dispositif d'acquisition des compétences.
Suivi des diplômés	Dans le M2 <i>Droit de l'environnement</i> , est mentionnée une association d'anciens étudiants.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'y a pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé. On signale qu'une enquête annuelle est réalisée auprès des étudiants de l'Université Lyon 3. L'évaluation est satisfaisante mais elle gagnerait à être formalisée.

Droit public des affaires

Place de la recherche	Le M2 <i>Droit public des affaires</i> a surtout une dimension professionnalisante. Des enseignements généraux et théoriques sont toutefois dispensés. On signale aussi la rédaction d'un véritable mémoire. La dimension recherche est satisfaisante pour un M2 essentiellement professionnalisant.
Place de la professionnalisation	Certains enseignements sont dispensés par des professionnels. Doit être signalée l'importance d'enseignements pratiques. Les étudiants exploitent le réseau national de l'ACE (association des conseils en entreprise) et le réseau de l'association DPA (Droit public des affaires). La place de la professionnalisation est très satisfaisante.
Place des projets et stages	En M1, le stage est de deux mois ; d'au moins trois mois en M2 (au sein d'une entreprise ou d'une personne publique).
Place de l'international	La dimension internationale ne ressort pas explicitement du dossier.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La sélection s'effectue sur dossier pour les étudiants détenteurs d'un autre M1 que le M1 <i>Droit public des affaires</i> . Les étudiants du M1 <i>Droit public des affaires</i> dont la moyenne est de 12/20 peuvent intégrer le M2. Le M2 peut se faire sur deux ans.
Modalités d'enseignement et place du numérique	/
Evaluation des étudiants	L'évaluation s'effectue sur la base d'examens par écrit et d'un grand oral.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier ne mentionne aucun dispositif d'acquisition des compétences.

Suivi des diplômés	Il existe un annuaire des anciens diplômés.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'y a pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé. Tous les ans, les enseignements et les enseignants font l'objet d'une évaluation. Celle-ci est transmise au responsable du master et à l'enseignant.

Droit des contrats publics

Place de la recherche	Le M2 <i>Droit des contrats publics</i> n'a pas une finalité recherche.
Place de la professionnalisation	Certains enseignements sont dispensés par des professionnels. La majorité des enseignants-chercheurs exerce en parallèle une activité en tant que praticiens.
Place des projets et stages	La période de stage (qui est obligatoire) est d'au moins trois mois.
Place de l'international	La dimension internationale ne ressort pas explicitement du dossier.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le M2 est ouvert aux étudiants détenteurs d'un M1 de droit public ou de droit privé, de science politique ou aux élèves d'écoles d'ingénieurs. Le recrutement s'effectue sur dossier. Le M2 peut également être suivi par des étudiants en formation continue sur un ou deux ans.
Modalités d'enseignement et place du numérique	/
Evaluation des étudiants	L'évaluation s'effectue sur la base d'exams par écrit et d'un grand oral.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier ne mentionne aucun dispositif d'acquisition des compétences.
Suivi des diplômés	Un suivi non formalisé mais important est effectué par les co-directeurs du diplôme. Un suivi pourrait être assuré via l'association d'anciens étudiants « Triple Sceau ».
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'y a pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé. On signale qu'une enquête annuelle est réalisée auprès des étudiants de l'Université Lyon 3. L'évaluation s'effectue de manière informelle.

Observations des établissements

IDENTIFICATION DE LA FORMATION : <i>Licence, Licence Professionnelle ou master suivi de l'intitulé de la Mention</i>	Master Droit Public
COMMENTAIRES : <p>Suivi des diplômés : le rapport d'évaluation relève que peu d'étudiants du M1 droit public sont inscrits dans les M2 de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et en conclut que l'insertion professionnelle est insuffisante.</p> <p>Selon les chiffres transmis, les inscrits pédagogiques du M1 droit public admis en M2 sont : 44 % en 2011-2012, 40 % en 2012-2013, 40 % en 2013-2014.</p> <p>Toutefois ces taux ne donnent d'indication que sur la poursuite des études au sein de Lyon 3 entre le niveau M1 et le niveau M2. Il faut souligner qu'une part importante des étudiants de M1 droit public s'appuient sur cette formation générale, solide et reconnue dans les autres universités pour intégrer des M2 à l'extérieur de Lyon 3, soit en droit, soit avec une ouverture vers d'autres disciplines. De même, les M2 de Lyon 3 étant très attractifs, ils n'ont pas vocation à accepter en priorité les étudiants issus du M1 droit public de Lyon 3 mais à recevoir les meilleurs étudiants en provenance de toutes les universités françaises.</p> <p>Par conséquent il existe un important renouvellement d'étudiants entre le M1 et les M2 de la mention droit public, que les chiffres transmis font apparaître. Ces taux ne révèlent donc pas une insertion professionnelle insuffisante à l'issue du M1 droit public.</p> <p>Conseil de perfectionnement : un dispositif pérenne et institutionnalisé sera mis en place pour toute la mention pour le prochain contrat quinquennal.</p> <p>Attractivité des spécialités : le rapport mentionne une inégalité d'attractivité selon les spécialités de la mention. Indépendamment de la qualité des diplômes, les parcours « recherche » s'avèrent moins attractifs pour les étudiants que les parcours « professionnels ». Pour le prochain contrat quinquennal, les parcours de la mention auront tous une dimension recherche et professionnalisante, afin de renouveler les contenus et de redynamiser l'attractivité pour les étudiants.</p>	

Manufacture des Tabacs

6 cours Albert Thomas
BP 8242
69355 LYON CEDEX 08

Tél. +33 (0)4 78 78 78 78
Fax +33 (0)4 78 78 74 12
www.univ-lyon3.fr

HCERES – RAPPORT D'ÉVALUATION – Observations de portée générale

Mention (Master) : Droit public

Nous remercions le rapporteur pour la qualité de son analyse et de son évaluation. Elle donne sens au soin que les collègues ont pris à composer le dossier d'évaluation ; les appréciations positives ont ainsi été perçues comme la reconnaissance de leur investissement. Les réserves et questions énoncées rejoignent bien souvent nos propres doutes et interrogations ; elles n'ont jamais été perçues comme infondées. Nous souhaiterions tout de même énoncer quelques observations générales.

Le suivi de l'acquisition des compétences demeure trop peu développé à la Faculté de Droit et Science politique. Le rapport pointe ici une de nos faiblesses réelles. Ce suivi demeure trop hétérogène et trop informel pour satisfaire une procédure d'évaluation objective. Sur ce point, les rapports ouvrent des pistes dont les collègues vont s'emparer sous la coordination de la direction de la Faculté. Il nous faut en effet développer des dispositifs généraux communs à l'ensemble d'une mention.

Ce constat vaut également pour le pilotage de nos formations, particulièrement des masters 2. Des comités de perfectionnement seront d'ailleurs créés dans le cadre du prochain contrat quinquennal. La Faculté de Droit et Science politique va en profiter pour développer une réflexion globale sur la composition et les modalités de fonctionnement d'un comité de perfectionnement. Ne nous le cachons pas ; il s'agit là d'une rupture culturelle importante au regard des traditions et usages des Facultés de Droit. Mais les observations énoncées nous renforcent dans la conviction de la nécessité d'institutionnaliser à la fois le suivi des étudiants et le pilotage de nos formations.

Enfin, le suivi des diplômés est variable en fonction des masters considérés. Il est important qu'il s'améliore ; si les constats du rapporteur s'adressent ici plus directement à l'Université, la Faculté de Droit et Science politique va chercher à mieux prendre en compte le devenir de ses étudiants et à se constituer un réseau d'anciens. À cette fin, elle vient de rejoindre le dispositif ALUMNI, qui devrait permettre d'homogénéiser les pratiques, ou, à tout le moins, de mettre à disposition des responsables de master, un outil unique pour réaliser leur annuaire. Nous avons bien conscience qu'un tel réseau est primordial pour la bonne santé de nos formations puisqu'il permet de renforcer les possibilités de stage de nos étudiants et la visibilité de nos formations. Nous sommes donc décidés à nous renforcer sur ce point.

Parallèlement à ces observations générales, le responsable du **master 1 Droit public** souhaite énoncer les trois observations suivantes.

Page 4 – Eléments spécifiques de la mention – Place de la professionnalisation :

La place de la professionnalisation est relative pour la raison et dans la mesure où le M 1 Droit public Lyon 2 est conçu comme une année supplémentaire de perfectionnement par approfondissement et élargissement des connaissances. Il s'agit de doter les étudiants, à la fois, d'un « socle » de compétences opérationnelles (par ex. les enseignements spécialisés consacrés au droit des territoires, aux divers contentieux de la sphère publique ou à la gestion administrative, budgétaire et financière) et d'une maîtrise des fondamentaux du droit public dans un environnement institutionnel et juridique complexe, ouvert sur l'extérieur. Ces deux orientations se veulent complémentaires, la maîtrise des fondamentaux étant indispensable au bon usage des connaissances techniques.

L'orientation professionnelle est cependant plus marquée dans le cas du parcours Carrières territoriales du 2nd semestre avec des enseignements spécialisés : ressources et budgets locaux ; gestion financière locale : droit de l'action locale.

La formation délivrée par le M1 Droit public Lyon 2 oriente non seulement sur les emplois de la fonction publique mais, plus généralement, sur les métiers de la sphère publique et même du secteur privé en lien avec les activités des personnes publiques (avocat, juriste dans une entreprise publique, consultant). Chaque année, des stages sont effectués par des étudiants non seulement dans des collectivités territoriales ou des administrations déconcentrées (préfecture, SGAR) mais aussi dans des cabinets d'avocats et des entreprises publiques. Par sa durée (4 mois) et son importance dans le cursus (un semestre), le stage UEP représente une expérience professionnelle complète. L'offre de stages est un facteur de professionnalisation.

Page 4 – Eléments spécifiques des spécialités – Recrutement, passerelles, dispositif d'aide à la réussite :

L'équipe pédagogique est consciente du besoin d'aide à la réussite d'une partie des étudiants du M 1. En particulier, la demande en matière de méthodologie juridique est forte de la part des étudiants issus d'une autre Licence que la Licence droit public.

Une aide est apportée aux étudiants, d'une part, en mettant à leur disposition une documentation complémentaire à certains des enseignements, notamment au moyen de la fonction plateforme de cours sur le site de l'Université, et d'autre part, par des séances de méthodologie prises en charge par certains des enseignants dans le cadre de leurs propres enseignements. Les documents mis en ligne sur la plateforme de cours facilitent l'accès des étudiants aux sources juridiques présentées en cours. Ce dispositif rencontre des limites, deux principalement : l'absence d'heures dédiées en particulier au rendu des épreuves écrites ; la faible fréquentation des séances de consultation des copies par les étudiants (10 %).

Ce dispositif mériterait sans doute d'être développé et organisé d'une manière plus systématique. À cet effet, plutôt que d'ajouter au programme des séances de méthodologie ou d'initiation à la recherche (collecte, utilisation), il pourrait s'agir d'inclure dans le volume horaire affecté à chaque

enseignement disciplinaire (ou à quelques-uns), des heures d'aide à la réussite, à caractère pratique et méthodologique, permettant aux étudiants de faire retour sur leurs travaux et de mieux comprendre et identifier leurs erreurs, leurs manques et leurs maladresses.

Page 4 – Eléments spécifiques de la mention – Conseil de perfectionnement :

L'enseignant-chercheur responsable pédagogique du M 1 assure deux enseignements au 1er semestre, qui permettent des échanges réguliers, y compris collectifs, avec les étudiants. Au second semestre au cours duquel il n'assure pas d'enseignement, il tient une permanence hebdomadaire. Durant toute l'année, il répond aux demandes de rendez-vous. Un conseil de perfectionnement permettra d'institutionnaliser et de développer les échanges avec les étudiants du M 1.

L'équipe pédagogique du M 1 est réunie à la fin du 1^{er} semestre pour examiner les candidatures à un stage UEP.

Guillaume PROTIÈRE
Doyen de la Faculté de Droit et Science politique

Jean-Luc MAYAUD
Président de l'Université Lyon 2

